A black and white photograph of a concrete sign. The sign is made of several horizontal slabs. The top slab has the word "CITÉ" in large, bold, sans-serif capital letters. The second slab has "UNIVERSITAIRE" in the same font. The third slab has "GENÈVE" in the same font. Below the sign, there is a wooden post and some foliage.

**CITÉ
UNIVERSITAIRE
GENÈVE**

CITE UNIVERSITAIRE
DE GENEVE
1963-1983

CITE UNIVERSITAIRE DE GENEVE 1963-1983



Message du Président du Conseil d'Etat

Au nom du Conseil d'Etat, je suis heureux de féliciter la Cité Universitaire pour son 20e anniversaire et de lui exprimer des vœux très chaleureux pour la poursuite de son activité.

Depuis sa création, plus de 4 000 étudiantes et étudiants, de Genève, de Suisse, de l'étranger, ont pu bénéficier de son accueil et des conditions favorables qu'elle offre, non seulement à la préparation des études mais aussi à une vie communautaire riche en contacts multiples.

Loin de s'endormir sur ses réalisations, la Cité Universitaire, en étroite collaboration avec le gouvernement et avec son appui, prépare maintenant une nouvelle étape de son existence. Je suis persuadé, pour ma part, que le nouveau bâtiment — dont l'édification est proche — s'intégrera parfaitement au complexe actuel et servira utilement, lui aussi, la cause estudiantine à laquelle Genève est tant attachée.

Pierre Wellhauser
Président du Conseil d'Etat



Message du Maire de Genève

Avec plaisir, la Ville de Genève s'associe au 20ème anniversaire de la Cité universitaire.

L'idée de créer une Cité, née chez d'anciens étudiants, reposait sur un pressentiment juste : celui du formidable développement de l'Université. Son implantation fut aussi bien choisie : inaugurée au milieu d'un quartier de belles propriétés et de petits chemins, la Cité universitaire, qui fut le signe annonciateur de l'urbanisation des Crêts-de-Champel, est aujourd'hui au coeur d'une zone urbaine moderne, à laquelle elle apporte une joyeuse animation.

Que son conseil de Fondation — et son directeur — soient sincèrement remerciés de tout le travail accompli. Fidèles à la mission de leurs prédécesseurs des années 1960, qu'ils prolongent leur action par la réalisation — malgré les difficultés — de l'extension prévue dès l'origine. Tels sont nos voeux d'anniversaire!

Guy-Olivier SEGOND
Maire de Genève



Message du Recteur de l'Université

Pour un étudiant, un logement est plus qu'un toit, c'est le lieu où, pendant des années décisives de sa vie, il va fournir un effort considérable pour forger sa personnalité, apprendre la valeur de l'étude et créer des liens durables avec d'autres étudiants. Nos prédécesseurs ont fait preuve d'audace et de courage pour apporter une solution, fût-elle partielle, à un problème difficile et je souhaite que nous nous montrions des successeurs dignes d'eux.

Marcel Guenin
Recteur



Message du Président du Conseil de Fondation

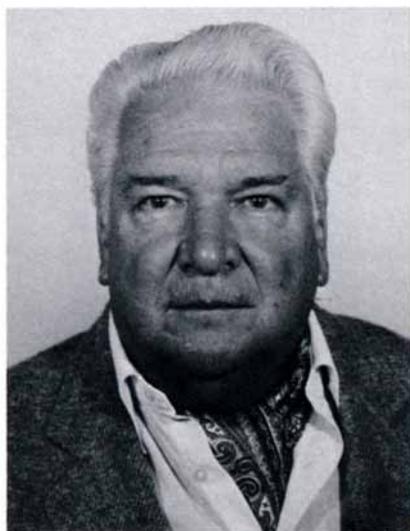
A l'occasion du 20ème anniversaire de la Cité universitaire, le Conseil de fondation désire d'abord remercier ceux qui, par le passé, ont oeuvré avec imagination et ténacité à son édification.

Saisissant l'ampleur du problème du logement étudiant à Genève, ils surent, pour le résoudre, entreprendre l'étude de solutions originales. Grâce à eux, grâce à ces hommes, dont nous rappelons les noms dans les pages suivantes, il y a quelque trente ans a été conçue la Cité universitaire telle qu'elle s'ouvrit à l'accueil en 1963 et telle que nous la connaissons aujourd'hui. Il convenait de leur rendre hommage.

Le Conseil de fondation se réjouit ensuite de ce que cette étape marque le début d'une réalisation à laquelle il pense et travaille depuis longtemps : l'extension des bâtiments actuels. Certes, tous les obstacles ne sont pas levés et la marche sera longue encore jusqu'à ce que les portes du nouvel immeuble s'ouvrent aux étudiants. Toutefois, grâce à l'appui des autorités et de l'Université — envers qui notre reconnaissance est grande — on peut affirmer maintenant que ce projet est en bonne voie de prochaine concrétisation.

La Cité universitaire regroupe actuellement plus de 400 habitants. Bientôt, elle en abritera plus de 550. Le rôle qu'elle joue dans notre canton se renforcera ainsi de sensible façon. Nous en sommes fiers. Nous sommes surtout conscients du devoir que cela nous impose et que nous assumons.

Paul GILLIAND
Président du Conseil de fondation





M. Gérard Boujon
président du Conseil de fondation
de 1972 à 1983,
en compagnie de
M. Jean-Jacques Monney,
directeur



Les trois directeurs successifs
de la Cité universitaire :
MM. Wyler, Ischi et Monney

Nos prédécesseurs nous ont légué des installations avec un message à respecter et à entretenir : « donnez une âme à la Cité et que vivent dans l'amitié et la tolérance les quelque 450 personnes de plus de 50 nationalités qui y cohabitent ». C'est de cette idée que découle l'organisation mise en place, où chacun a son espace et où chacun peut participer, dans la mesure où il le souhaite, à la vie de cette maison qui n'est pas seulement, il faut le rappeler, un lieu d'habitat. Il sera aisé au lecteur dans les pages qui suivent, de comprendre comment l'étudiante et l'étudiant sont partenaires dans l'organisation de la vie communautaire au travers des diverses activités de la maison.

Les équipements mis en exploitation il y a vingt ans, sont également une préoccupation constante du directeur et du personnel. Jour après jour, ils assurent une maintenance et un entretien qui ont permis au mobilier d'origine d'être aujourd'hui encore en bon état d'utilisation. Pour cette performance, que soient remerciés les deux intendants qui se sont succédés, MM. Stéphane Wioska et Georges Galley.

La Cité, c'est également une entreprise avec un dispositif de gestion administratif et financier où la rigueur observée a permis de maintenir une situation financière saine tout au long des années, faisant le moins possible appel aux pouvoirs publics. Notre budget d'exploitation qui était de Fr. 465 000. — en 1964 est aujourd'hui de plus de 2 millions. Le recours à l'emprunt était de 7 millions en 1964, il a été réduit à 2,8 millions en 1983.

La chambre d'étudiant, meublée et entretenue, louée avec charges Fr. 130. — en 1963, coûte aujourd'hui Fr. 270. — .

Le restaurant de la Cité Universitaire, qui sert plus de 100 000 plats du jour par année, maintient des prix défiant toute concurrence et ne reçoit aucune subvention.

La Salle Simon I. Patiño, qui présente 180 jours de spectacles par année; n'émarge pas au budget de la Cité et vit de l'aide de la Fondation Patiño pour les 4/5èmes et de la Ville de Genève pour 1/5ème.

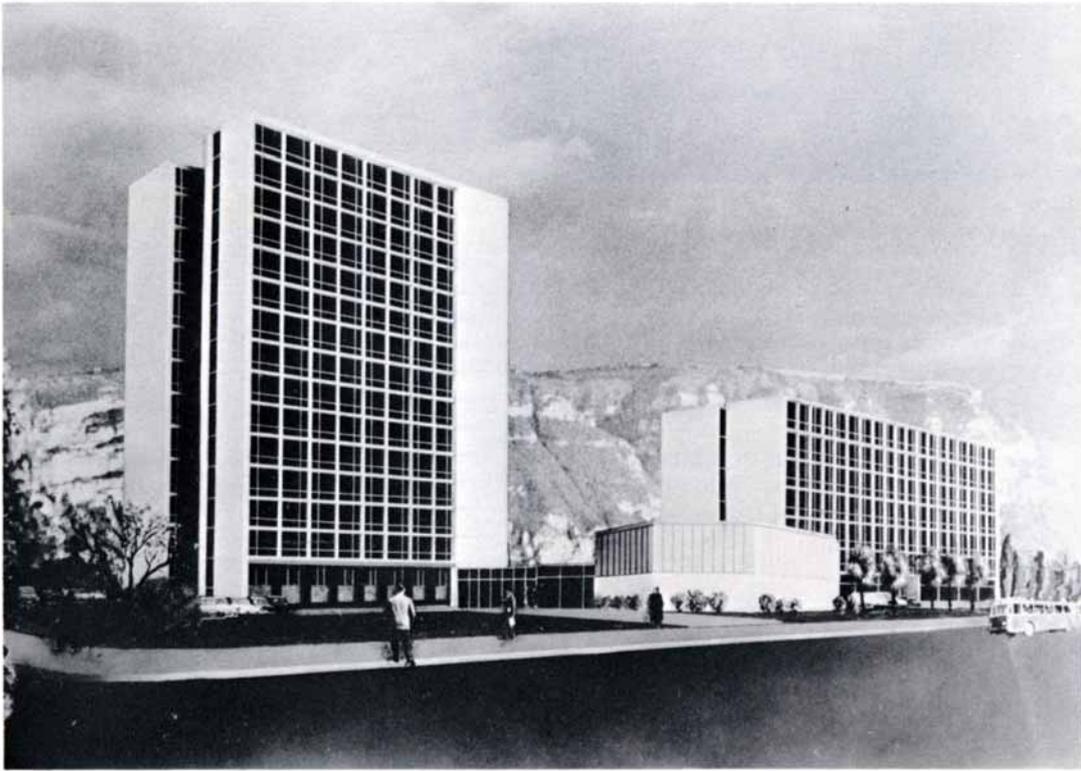
Ces quelques chiffres suffisent à mettre en évidence combien la gestion financière fait l'objet de toute notre attention pour assurer la meilleure prestation au meilleur prix. Cette règle était celle des initiateurs de la Cité, puisqu'il s'agit — sait d'ouvrir une institution qui permette à des jeunes disposant de peu de moyens financiers d'étudier dans les meilleures conditions d'habitat et de vie possibles.

Aujourd'hui la Cité est en fête, demain la Cité s'agrandira pour répondre aux centaines de demandes qui sont en attente dans ses dossiers. La formule d'accueil et l'appareil de gestion rôdés ces vingt dernières années sont certainement une bonne garantie pour le fonctionnement de l'immeuble prévu en 1986 et offrant 150 nouveaux lits aux étudiants ayant choisi Genève pour y faire leurs études. Ma reconnaissance va au Conseil de Fondation qui me soutient dans ma tâche. Mes vœux vont à la réussite de cette réalisation prochaine, l'agrandissement de la Cité Universitaire.

Jean-Jacques Monney



Le professeur
J.A. Baumann



HOMMAGE AUX FONDATEURS

Pour rendre hommage aux fondateurs de la Cité universitaire, on a tenu à citer — ci-après — leurs noms. C'est à leurs idées originales alors, et à leurs actions incessantes, que la Cité doit son existence : qu'ils en soient, ici, tous remerciés!

En guise de « préface » à cet hommage, nous publions des extraits d'un article paru en automne 1963 dans *Bastions de Genève*, revue de l'Association des anciens étudiants de l'Université de Genève, qui fut dès l'origine l'un des soutiens au projet de construire une cité universitaire.

Reflets des convictions profondes de l'auteur, le professeur Jean-Aimé Baumann, les extraits de texte rappellent aussi le rôle décisif qu'il avait su jouer en faveur de la création de la Cité. Son article avait, en exergue, une citation d'Antoine de Saint-Exupéry :

Nous avons un peu oublié que nous dressions ces constructions pour servir les hommes.

« Il importe avant tout de respecter la personnalité de l'étudiant et de l'aider à se développer ; et ne pas forcer « ceux qui étudient » à s'embrigader à tout prix et à aliéner ainsi leur liberté.

Or nous vivons dans le temps du grand nombre, en tout et partout, sans savoir où la contrainte de l'abondance, devenue trop grande masse, nous conduira. Nous vivons aussi dans le temps de la propagande, qui impose la mode, pour penser comme pour s'habiller ou organiser des vacances ; et la vie collective, toujours plus suggestive, nous entraîne à un rythme progressivement et uniformément accéléré. Enfin, chaque être humain peut maintenant sauter d'un continent à l'autre en s'asseyant confortablement pendant quelques heures dans le fauteuil d'un avion ; en continuant à vivre selon les habitudes apprises dans son pays, il risque, à la sortie du nouvel aéroport, de commettre un abus ou un délit que la société du lieu réprouve, ou même réprime.

On n'abuse pas des mots en disant qu'il est tragique de juxtaposer ces conditions d'existence à celles que réclame l'Université éternelle, créée pour la vie de l'esprit académique. Cet esprit est observation calme, raisonnement serein, autant qu'adoration et contemplation. Il est recherche individuelle dans une discipline, voulue, acceptée, aimée auprès d'un maître choisi. Il est la liberté de progresser sans entraves, de considérer qu'atteindre un degré d'élévation n'est que l'obligation d'accéder au degré suivant ; encore liberté dans les processus de pensée au moment où

les conditions sociales et matérielles restreignent obligatoirement ou annulent forcément la liberté de vie pratique. Il est méditation et veillée d'armes quand la vie quotidienne tend à engager chacun. Il aime que le prochain soit différent, parce qu'ainsi la discussion, loyale, devient possible avec lui : et souvent, deux boules de billard qui s'entrechoquent obliquement trouvent ensemble une direction résultante qui les mène droit vers le but. L'esprit académique ne peut être qu'universel, par-dessus les différences ethnologiques, à travers elles, ou même exalté par elles.

Nous devrions relire plus souvent l'histoire des universités de la Renaissance, modèle permanent des universités (du moins dans le concept de la civilisation européenne) et source de l'esprit universitaire. Si on traverse seulement la cour d'honneur de l'Università del Bo à Padoue, on comprend d'un seul coup d'oeil jeté sur les blasons de milliers d'étudiants venus de tous les pays du monde, et devenus ensuite des guides de leurs peuples ou d'autres peuples, qu'une véritable université est internationale, dans une recherche de qualité (qui n'exclut pas une totale générosité) ; ou alors, elle se condamne à être une école technique dont le niveau baisse rapidement et progressivement.

Certains jeunes gens (et des jeunes filles en nombre moindre) sont capables de créer autour d'eux ces conditions nécessaires à toute étude universitaire qui n'usurpe pas son nom. Ainsi sont les bons nageurs, calmes et harmonieux, dans l'écume des remous. Mais n'était-il pas temps, chers amis lecteurs, que l'Association des Anciens Etudiants, lors de son renouveau d'activité il y a une quinzaine d'années, s'intéressant à la vie sociale de l'Université, pense à créer le cadre nécessaire à une vie académique pour ceux qui étaient ballottés, entraînés par les tourbillons ; ou encore ils étaient simplement isolés, parce qu'ils avaient dû sortir d'un entourage familial ou amical et n'avaient pas les moyens d'en retrouver un autre qui leur soit propice ? C'est ainsi qu'est née notre Cité universitaire genevoise. »

Membres Fondateurs : dès le 1er juillet 1954

Durée du mandat

Bernard Naef	Régisseur	1954 – 1969
André Fatio	Banquier	1954 – 1966
Paul Collart †	Professeur	1955 – 1962
Pierre Favarger	Professeur	1954 – 1962
André Bieler	Pasteur	1954 – 1962
Lucien Mauris	Aumônier catholique	1954 – 1962
Claudius Terrier †	Professeur	1954 – 1962
Jean Brechbühl	Maître de sports	1954 – 1962
Jean Artus †	Professeur	1954 – 1962
Anthony Babel †	Recteur	1954 – 1966
Henri de Ziegler †	Vice-recteur	1954 – 1962
Eugène Bujard †	Professeur	1954 – 1962
Jean-Aimé Baumann †	Docteur en médecine	1954 – 1966
Jacques Courvoisier	Professeur	1954 – 1962
Albert Jentzer †	Docteur en médecine	1954 – 1962
Hermann Blanc	Secrétaire Université	1954 – 1966
Jacques Vicari	Etudiant	1954 – 1966
		1966 – 1972
Claire-Elisabeth Boissier	Etudiante	1954 – 1962
Walter Jung †	Professeur	1954 – 1962
Albert Jacques	Expert-comptable	1954 – 1966
Raymond Racine	Directeur	1954 – 1980
Claude Michaillet	Etudiant	1954 – 1962

Premier Bureau :

Bernard Naef	Président
Anthony Babel	Vice-président
Hermann Blanc	Vice-président
Albert Jacques	Trésorier
Raymond Racine	Secrétaire

Le président. La cause est entendue.

Le projet est adopté en premier puis en deuxième débat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé le projet est adopté dans son ensemble.

L'arrêté est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur la proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de Fr. 500.000,— à titre de subvention unique de la Ville de Genève pour contribuer au financement de la construction de la Cité universitaire de Genève.

Cette subvention sera versée à la fondation de la Cité universitaire selon les modalités qui seront fixées par le Conseil administratif et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Art. 2. — Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen d'avances, de réscriptions ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève.

Art. 3. — Le conseil de Fondation de la Cité universitaire de Genève soumettra ses comptes détaillés de construction et d'aménagement au contrôle financier de la Ville de Genève.

Art. 4. — Les dépenses effectuées seront justifiées aux comptes rendus des exercices 1956 et suivants (chapitre XX, dépenses diverses).

Art. 5. — L'engagement de la Ville de Genève est subordonné à la participation prévue par l'Etat de Genève.



RAPPEL HISTORIQUE

Bien qu'inaugurée officiellement en 1963, c'est treize ans plus tôt que s'était déjà constitué un Comité d'action pour étudier un projet de cité universitaire à Genève, sur l'initiative du professeur J.A. Baumann, alors président de l'Association des anciens étudiants.

Un tel projet paraissait nouveau, non seulement pour Genève, mais aussi pour l'ensemble des universités suisses. « Les solutions au problème du logement des étudiants, écrivit plus tard le professeur Baumann, ont toujours été multiples, et doivent le rester ; car si la condition d'« étudiant » est une, les comportements et les circonstances individuelles sont divers, et chacun doit trouver la forme qui lui convient ». Au cours des siècles, et selon les conditions sociales et culturelles des pays, plusieurs formules ont été expérimentées : on connaît les « collèges » anglo-saxons, les villes universitaires germaniques, la chambre d'étudiant, contiguë à celle de la « bonne », au dernier étage des immeubles des cités françaises... Accueillant, proportionnellement, un nombre particulièrement important d'étudiants confédérés et étrangers, sensible elle-même aux apports culturels les plus variés, Genève se devait d'offrir cette gamme de possibilités à ses hôtes. Et le projet de bâtir une Cité vouée tant à la résidence qu'aux activités communautaires allait s'avérer prémonitoire par la réponse, partielle mais nécessaire, qu'il donnait à la question du logement des étudiants, bientôt cruciale à Genève.

Les professeurs Babel, Baumann et Terrier, MM. Martin (architecte de l'Université), Vicari (président de l'Association Générale des Etudiants), Jacques (délégué de l'A.G.E.), les aumôniers protestant et catholique, la directrice de la Maison internationale des étudiants, Mlle Balmer, sous la présidence du Secrétaire de l'Université, M. Blanc, formaient le premier bureau du Comité d'action. En juin 1952, sous la signature du professeur Jean-Aimé Baumann, le journal des étudiants publiait les principes du projet de la Cité universitaire. Diverses études et enquêtes étaient effectuées, à Genève, en Suisse et à l'étranger. Et le 1er juillet 1954 se constituait la Fondation de la Cité universitaire (voir « Hommage aux membres fondateurs »)

A l'article 3 de ses statuts, la Fondation se fixait les trois buts suivants :

- 1) étudier la création d'une Cité universitaire en procédant à toutes les enquêtes et études qu'elle jugerait nécessaires ;
- 2) construire une Cité universitaire
- 3) assurer son exploitation

Après avoir présenté, puis retiré, l'offre de mise à disposition de terrains sis au Vieux Champel, le Conseil d'Etat propose, en mai 1955, d'affecter à la Cité universitaire le quadrilatère qu'elle occupe actuellement, alors à l'extrémité du chemin de Miremont. M. Martin, architecte, réalise une nouvelle étude et reçoit, en septembre, l'approbation de la Commission d'urbanisme pour son projet de répartition des « masses » des bâtiments. Et le 1er octobre de la même année est promulgué un Arrêté du Conseil d'Etat exonérant partiellement la Fondation du paiement des impôts.

Au cours des cinq années suivantes vont se dérouler parallèlement les études architecturales, expertises et aménagement du terrain, établissements des plans, maquettes... et élaboration des devis, plans financiers et plans de gestion. Durant la même période, la recherche des fonds nécessaires se poursuivait.

Ainsi, en 1956, le Conseil de Fondation et l'Université signent une convention avec MM. Martin et Payot, architectes, et Froidevaux, ingénieur. En 1957, l'autorisation de construire est publiée. Le 9 décembre de cette année, le président du Conseil d'Etat, dans le discours prononcé à l'occasion de la prestation de serment à la cathédrale de Saint-Pierre, exprime le souhait du Conseil d'Etat de « voir au cours de cette législature la mise en chantier de la Cité universitaire ». En 1958, une maquette expérimentale d'une chambre et d'un studio pour couple est construite sur le terrain. Et le 6 juin 1959, à l'occasion de la pose de la première pierre, le conseiller d'Etat Borel annonce la décision du gouvernement de poursuivre l'entreprise sans désespérer.

A cette date, le financement complet de l'opération, non encore acquis, devait être cherché. Et même si l'ouverture symbolique du chantier était effectuée, celui-ci n'était pas pour autant effectif.

La Société sportive universitaire présente, en juin 1959, le programme détaillé des installations sportives à installer. Ces équipements sont intégrés au projet initial et, en avril 1960, le projet définitif avec le plan financier et un devis estimatif est approuvé par les Conseillers d'Etat Borel et Dutoit. Le président de la Fondation, M. Naef, désire alors être déchargé de la présidence ; il est remplacé par Jean-Aimé Baumann, cheville ouvrière de cette oeuvre dès la première heure.

A la rentrée universitaire d'octobre 1960, toute la presse genevoise évoque la situation dramatique du logement des étudiants. Le Conseil d'Etat est alors interpellé au Grand Conseil et plusieurs députés demandent que les 2 1/2 millions qui manquent encore soient pris sur certains excédents de recette pour que la construction de la Cité Universitaire commence immédiatement. La même proposition est formulée lors de la discussion du budget en 1961. Le Conseiller d'Etat Borel donne l'assurance que la construction va pouvoir démarrer dans peu de mois, et que les 2 1/2 millions de francs manquant sont inscrits au programme des grands travaux du canton.

Le 6 avril 1961 commence la construction de la Cité universitaire, sous le contrôle du bureau de la Fondation et de commissions spécialisées. Edifiée sur un terrain appartenant à l'Etat de Genève, la Cité a reçu un droit de superficie de 99 ans. Et, dans les mois qui suivirent, le financement de l'opération était assuré par des dons de l'Etat (3 1/2 millions de francs), de la Ville (500 000 francs) et de l'Université, ainsi que divers privés, et par trois emprunts : 2 millions à la Caisse d'Epargne et à la Caisse hypothécaire et 3 millions provenant de sources privées, ces derniers remboursés en 1971. Le Coût total de la cité s'élevait à 12 millions, mobilier compris.

En 1962, la Fondation Simon I. Patiño offrait un don d'un million de francs pour la construction de ce qui deviendrait la Salle Simon I. Patiño. Plus tard, en 1967, et alors que l'infrastructure de la salle est achevée, la Fondation présentera un projet de définition culturelle à la Cité universitaire : la salle deviendrait un lieu de présentation et de recherche artistique, consacré à l'art contemporain. La Fondation de la Cité universitaire approuvait alors ce projet et la Fondation Simon I. Patiño constituait une Commission artistique qui établit un cahier des charges pour l'adaptation et l'équipement de l'infrastructure existante. Un don supplémentaire, complété par un important apport financier de l'Etat de Genève, permettait de terminer le programme d'équipement de la salle. Le coût total de la salle s'éleva à 2.2 millions de francs.

C'est le 24 novembre 1963 qu'est inaugurée officiellement la Cité universitaire. La Tribune de Genève écrit alors : « C'est sans retenue aucune qu'il faut féliciter, après l'avoir visitée, tous ceux qui ont participé au succès de la Cité universitaire. Promoteurs, architectes, constructeurs, autorités, gestionnaires, ont réalisé là une oeuvre remarquable à tous points de vue ».

LA TRIBUNE DE GENÈVE

Quotidien fondé en 1879

N° 278 - Mercredi 27 novembre 1963

Administration, rédaction, imprimerie: rue du Stand 42 - Compte de chèques postaux 1 489 - Téléphones: administration (022) 25 53 30, rédaction (022) 25 82 80, imprimerie (022) 24 02 88

SUPPLÉMENT
logement, affaires
travail

EMENT DU TERRITOIRE À AIGLE

de créer d'urbanisme

En notre pays éprouvé de difficultés à intéresser au sort des générations à venir, l'A.S.P.A.N. souhaite que l'Exposition nationale de 1964 pourra donner une idée claire des nécessités de l'aménagement du territoire. Les méthodes et les techniques de l'aménagement y seront particulièrement illustrées avec le concours de diverses associations attachées à ces projets.

Enseignement de l'urbanisme

La tâche de valeur à laquelle l'A.S.P.A.N. travaille également, concerne l'enseignement de l'urbanisme. Une rencontre de professeurs de géographie et d'urbanisme de universités romandes a fait apparaître le désir de coopérer à la création d'un institut spécialisé romand. Celui de l'Ecole technique fédérale ne résout en effet le problème de l'enseignement de l'urbanisme en pays romand. L'institut souhaite la langue française, devra non seulement former des urbanistes, mais s'attache également aux travaux de recherche, projet d'un institut romand n'est encore son stade initial.

Robert, chef du service cantonal des ts, à Lausanne, traite de la protection usaire de nos régions alpines. Nous en avons trop d'abus de destructions, trop de défrichements, trop d'exploitations irraisonnées. La vie moderne et ses sités sont à la base de ce « pillage », mêlé, dans de nombreux secteurs, aux s, leur rôle d'abri contre les avalanches s'écroulements. La législation fédérale intervenue, mais il s'agit de l'appliquer de a judicieuse. L'orateur traite de l'importance de l'économie rurale alpestre, de besoins, de la menace que constitue l'exode des jeunes générations de tagnard vers la plaine. Si le tourisme un capital pour les communes d'altitude, il est aussi la cause de gros problèmes la protection des alpes, en songeant dégâts dus aux touristes dans les pâturages, aux charges que représentent les s et chemins alpestres strictement à charge des petites communes, et que amobilisme détériore régulièrement. L'orateur souhaita qu'une action protectrice se développe dans ce domaine.

L'aménagement

de la plaine vaudoise du Rhône est avec humour et beaucoup de conscience que M. Marcel Gut, architecte à

INAUGURATION OFFICIELLE A CHAMPEL

La Cité universitaire :

un exemple de réussite architecturale
fonctionnelle et administrative

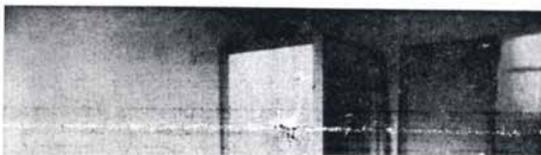
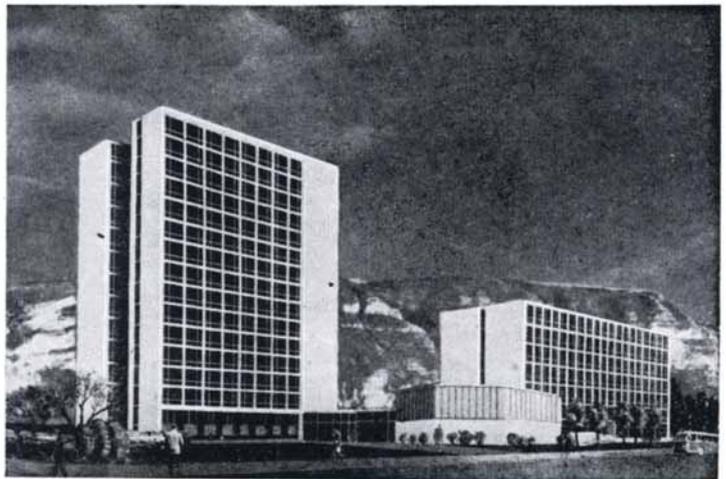
C'est sans retenue aucune qu'il faut féliciter, après l'avoir visitée, tous ceux qui ont participé au succès de la Cité universitaire. Promoteurs, architectes, constructeurs, autorités, gestionnaires, ont réalisé là une oeuvre remarquable à tous points de vue. Le bâtiment B (le plus bas des deux) de la nouvelle Cité a été inauguré officiellement samedi matin en présence de très nombreuses personnalités, parmi lesquelles on notait les conseillers d'Etat Chavanne, Peyrot et Ruffieux, MM. Stoessel, président du Grand Conseil, Picot, président du Conseil municipal, Donzé, conseiller administratif, Bertholet, conseiller national, les secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints de département Jotterand, Reynond et Leclerc, le recteur Graven, le vice-recteur Terrier, M. Bernard Ducret, secrétaire général de l'Université, de nombreux professeurs ainsi que les représentants de l'A. G. E., de l'Association des anciens étudiants, des corps académiques et des P. T. T.

Après avoir pu admirer les Hauts de Champel de la terrasse supérieure du bâtiment B, les hôtes de la Fondation ont visité tout à loisir cette magnifique réalisation, déjà habitée. Les étudiants et étudiantes de la Cité ouvraient leur porte à qui le voulait et les personnes présentes purent ainsi voir (et admirer) les chambres, les cuisines, les salles communes, etc.

Rationnel, pratique et esthétique

La Cité est organisée suivant un plan original. Dans les étages supérieurs, réservés aux célibataires, chaque palier compte

Quand la Cité universitaire, terminée, sera entièrement intégrée à la Cité genevoise



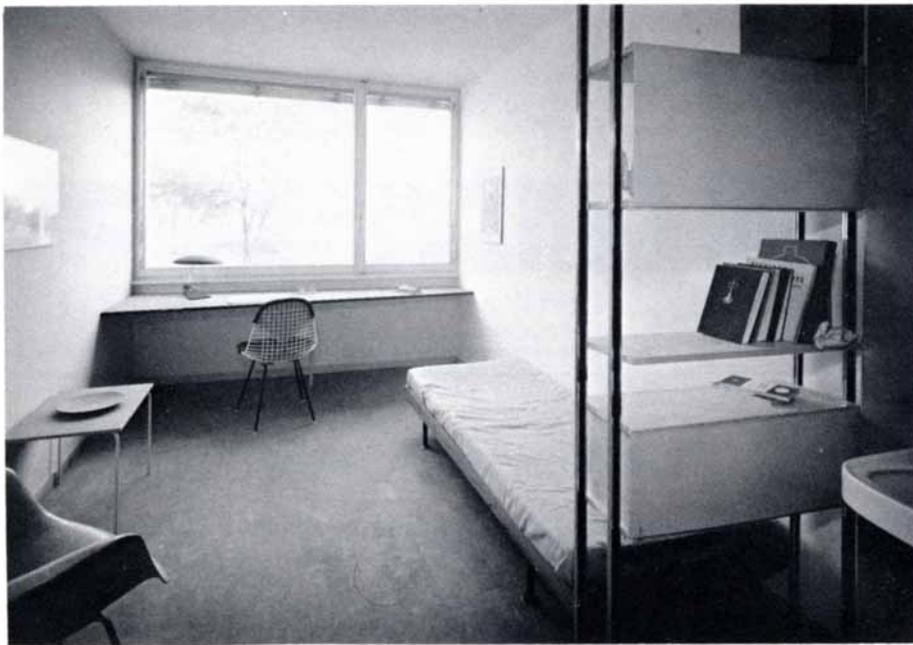
l'étage, mais elle doit également servir à des échanges intergroupes et à des contacts (souhaités) avec des non-universitaires.

Le coin des familles

Dans les étages inférieurs, les couples disposent de studios avec salle de bain et cuisinette individuelle. Plusieurs studios comportent une pièce supplémentaire pour les enfants. Il y en a déjà quatorze à la Cité universitaire, dont le tiers en tout cas ne sont pas mis à disposition d'étudiants et de familles.

Par contre, les augmentations de main-d'oeuvre et de matériaux dans la construction ne cessent de croître d'une manière inquiétante. Et, ce qui est pire, c'est que le maître de l'oeuvre est livré aux entreprises professionnelles sans pouvoir rien prévoir, ni savoir où il sera finalement conduit.

Le coût total de notre opération d'environ 10 millions, qui correspondait il y a deux ans à un plan financier parfaitement raisonnable et équilibré par les dons et les crédits hypothécaires, va peut-être dépasser



ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA CITÉ

Par sa conception architecturale, la Cité universitaire permet un équilibre entre vie individuelle et communautaire. Si chaque résident dispose d'une chambre, celle-ci est intégrée, sans contrainte, à un ensemble d'étage comportant une cuisinette commune. De plus, réparties dans chacun des immeubles, plusieurs salles accueillent les résidents : salles de travail, salle de réunion, grande cuisine, salle de lecture où l'on peut lire la plupart des quotidiens et hebdomadaires régionaux et internationaux. Deux salles sont équipées d'un récepteur de télévision... pour les loisirs autant que pour la culture! Et les étudiants qui pratiquent la musique peuvent disposer d'un piano à queue.

Au rez-de-chaussée, une grande salle de jeux reçoit les (nombreux) amateurs de tennis de table ; des alvéoles meublées de fauteuils et tablettes complètent cet équipement.

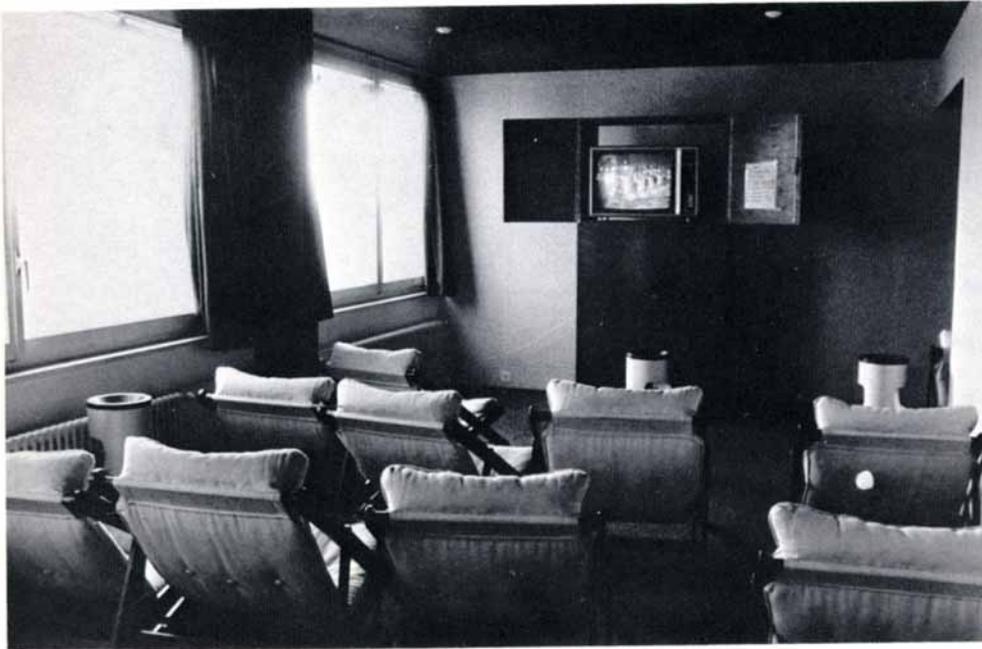
Le restaurant de la Cité, dont les fenêtres s'ouvrent généreusement sur la terrasse et sa verdure, est ouvert aux résidents, à leurs hôtes et aux amis de la maison. On s'y désaltère et s'y restaure, mais on y joue également aux échecs, dispute de quelque problème académique ou non et fréquemment, le soir, un groupe s'y installe avec guitare ou charango... Le restaurant sert d'ailleurs de bar à la Salle Simon I. Patiño, et les spectateurs l'envahissent pacifiquement à chaque entracte. Depuis de nombreuses années, le restaurant est géré par M. Marcel Schmalz. Qui y fait servir, chaque jour, près de trois cents repas, soit plus de cent mille plats du jour par année : c'est dire son importance...

La Cité universitaire offre également à ses résidents les services d'une garderie d'enfants. Cette crèche est due à l'initiative du premier directeur et de son épouse, M. et Mme Rémy Wyler. Elle fut installée dans une villa voisine, au chemin Tavan, et amicalement baptisée « Les Tiolus »... Elle était originellement destinée aux seuls enfants des étudiants de la Cité. En 1974, elle déménage dans une villa contiguë et appartenant à la Cité, au 2 avenue Louis-Aubert. Elle devient alors crèche de quartier de Champel et prend un statut autonome, en accord avec la Cité et sous la responsabilité de l'Association des universitaires de Genève. Suite à la dissolution de cette dernière, en 1980, elle se constitue elle-même en association. Actuellement, la crèche est ouverte à tous les enfants du quartier. Et les projets d'extension de la Cité universitaire prévoient son maintien dans cette demeure, particulièrement bien adaptée.

Plusieurs magasins sont installés au pied du bâtiment B : ils sont aussi, bien entendu, à la disposition des résidents et de tous les habitants du quartier. La présence d'un supermarché, d'un magasin de tabac, journaux et papeterie, ainsi que d'une entreprise de nettoyage de vêtements représente autant de services susceptibles de faciliter la vie quotidienne des résidents.

Les installations sportives de l'Université sont situées sur un terrain sis derrière la Cité. Placés sous la responsabilité du Service des Sports universitaires, elles comprennent des courts de tennis, un stade d'entraînement bordé d'une piste de 80 m, deux terrains de basket-ball et volley-ball. La partie dévolue au Tennis-Club universitaire comporte également une salle d'entraînement d'éducation physique et une salle de « musculation ». Les gardiens, M. et Mme Penseyres, y ont aménagé une petite cafeteria. L'ensemble de ces installations permet, outre l'entraînement et le jeu régulier, l'organisation de nombreux tournois.

Les activités sportives ne sont, évidemment, pas les seules à rassembler les résidents. Au fil des ans, et selon les intérêts et disponibilités, divers groupes se sont constitués, ont réalisé leurs projets, et ont parfois disparu. De la pratique des échecs à l'étude des problèmes économiques, l'éventail est large. Ainsi, durant plusieurs années, les résidents firent paraître « Cité Informations », un périodique qui traitait — notamment — de l'ensemble des problèmes universitaires. Le Photo-Club est, lui, toujours en activité et prépare une exposition ; ses membres disposent d'un laboratoire complètement équipé. Mais c'est sans doute le Ciné-club qui a la plus large audience. Ouvertes à chacun, ses séances profitent à de nombreux habitants du quartier comme à l'ensemble des étudiants. Présentant, un soir de chaque semaine de la période universitaire, deux films, le Ciné-club a permis de voir (ou revoir) des dizaines d'oeuvres marquantes de l'histoire du cinéma. Enfin, deux fois par semaine, les portes du fameux Big Bisou dancing (ex-Barbar) s'ouvrent aux seuls étudiants pour des soirées de musique, de danse, de rencontres et de débats qui, parfois, ne manquent pas de passion et se terminent aux aurores...





LES RÉSIDENTS...
LE CADRE DE VIE...
PRENDRE PART...

Genève peut se considérer en avance sur la Suisse en inaugurant, en 1963, une cité universitaire. Et c'est dans les pays voisins que ses promoteurs avaient recueilli le bilan de diverses expériences. Ce qui leur a permis d'éviter de tomber dans le piège du « ghetto universitaire » en offrant, en plus du logement, un véritable cadre de vie bien adapté à la condition estudiantine.

Pour bien comprendre les caractéristiques de « la Cité », il est utile de passer en revue les équipements que celle-ci offre à ses résidents :

330 chambres individuelles meublées et réparties en deux bâtiments et en appartements de 8 habitations, jouissant d'une cuisinette, de deux douches et d'un local de réfrigérateurs.

32 studios de couples, dont 6 avec chambres d'enfant, équipés avec cuisinette et salle de bain.

10 studios de responsables d'étages.

1 dortoir pour groupes de passage de 50 lits.

1 restaurant-cafétéria self-service.

Divers équipements communs tels : salle de lecture, salle de musique, salle de TV, salle de jeux, salles de travail, salle à manger, un labo-photo.

1 bar-dancing en sous-sol géré par les étudiants.

D'autres équipements du complexe sont à disposition des résidents mais sont ouverts sur l'extérieur et accessibles à la population genevoise ; il s'agit de :

- La Salle Simon I. Patiño, salle de spectacle de 380 places, orientée vers l'art contemporain,
- La crèche de Champel, installée dans notre villa 2, rue Louis-Aubert,
- Les installations sportives de l'Université, gérées par le service des sports universitaires.

Des magasins installés dans nos immeubles et gérés par des commerçants privés :

- un magasin d'alimentation, self-service
- une blanchisserie
- un magasin de tabac-journaux.

Une zone de stationnement.

Il suffit d'avoir pris connaissance de ces divers équipements pour comprendre les nombreuses possibilités qui s'ouvrent à ceux qui souhaitent prendre des initiatives et être animateurs de la vie communautaire. Tout résident désireux de lancer une activité est encouragé dans son initiative au gré des possibilités : quelle richesse de contacts il peut rencontrer dans un groupement à échelle encore humaine de 450 jeunes de plus de 50 nationalités.

Une fonction importante d'animation est remplie par le B.A.R., Bureau de l'assemblée des résidents. Les 12 élus en qualité de chefs d'étage se réunissent régulièrement pour imaginer et proposer des activités pour la cité : tournois multisports, soirées récréatives, animation musicale ou verrees de rencontre ; c'est à eux, bien souvent, que l'on doit l'amélioration du cadre de vie.

Le concept même de Cité Universitaire est souvent attaqué : « on isole les étudiants et on les marginalise dans un monde artificiel et sans responsabilité, en offrant beaucoup de commodités ». Il s'agit d'une manière un peu étroite de voir les choses et nous jugeons utile de relever les avantages d'un tel lieu d'accueil : la Cité constitue une réponse particulièrement bien adaptée aux étudiants, dont les besoins sont bien précis, et dont l'objectif premier est le diplôme de fin d'études dans les délais les meilleurs. (La durée du séjour à la Cité est limitée à 6 semestres au maximum). La Cité offre l'avantage de contribuer à résoudre la crise du logement étudiant de manière rationnelle, en offrant à ses habitants de prendre une part active à l'organisation de leur vie quotidienne ; cette sociabilisation de l'étudiant et cet apprentissage de la vie communautaire représentent, à nos yeux, un complément à la formation humaine, dont l'importance donne son véritable sens aux structures originales mises en place dans notre institution.



*Statistique des nationalités
à la Cité universitaire, en 1970*

	<i>Jeunes gens</i>	<i>Jeunes filles</i>	<i>Couples</i>
EUROPE			
Suisse	86	43	7
Allemagne	12	5	1
Angleterre	2	3	—
Belgique	3	1	1
Bulgarie	1	—	—
Chypre	—	1	—
Espagne	1	—	—
Finlande	1	1	—
France	9	21	3
Grèce	4	6	1
Hollande	7	8	1
Hongrie	1	—	—
Irlande	1	—	—
Italie	3	2	1
Norvège	2	—	—
Pologne	2	—	—
Portugal	1	1	—
Roumanie	—	—	1
Suède	2	2	—
Tchécoslovaquie	3	1	—
Turquie	1	2	—
URSS	2	1	—
Yougoslavie	1	1	1
AFRIQUE			
Burundi	4	—	—
Congo	1	—	—
Égypte	4	3	2
Madagascar	—	1	—
Maroc	3	—	—
Nigeria	1	—	—
Ruanda	2	—	—
Tunisie	—	—	1
AMÉRIQUE DU SUD			
Barbades	—	—	1
Bolivie	1	—	1
Bésil	3	1	1
Argentine	—	3	—
Haiti	2	—	—
Chili	1	—	—
Mexique	1	1	1
Nicaragua	1	—	1
Paraguay	—	—	1
Equateur	—	—	1
Trinidad	1	—	—
Uruguay	2	—	—
USA	10	3	3
CANADA			
	1	1	1
ASIE			
Afghanistan	1	—	—
Chine	1	1	—
Indonésie	—	1	—
Iran	—	3	—
Israël	2	5	2
Japon	1	—	—
Philippines	—	—	1
Syne	1	—	—
Vietnam	7	7	—
AUSTRALIE			
Nouvelle-Zélande	1	1	—

55 nationalités — 396 résidents + 12 enfants
157 Suisses en tout, soit 39,65%

LES RÉSIDENTS DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE

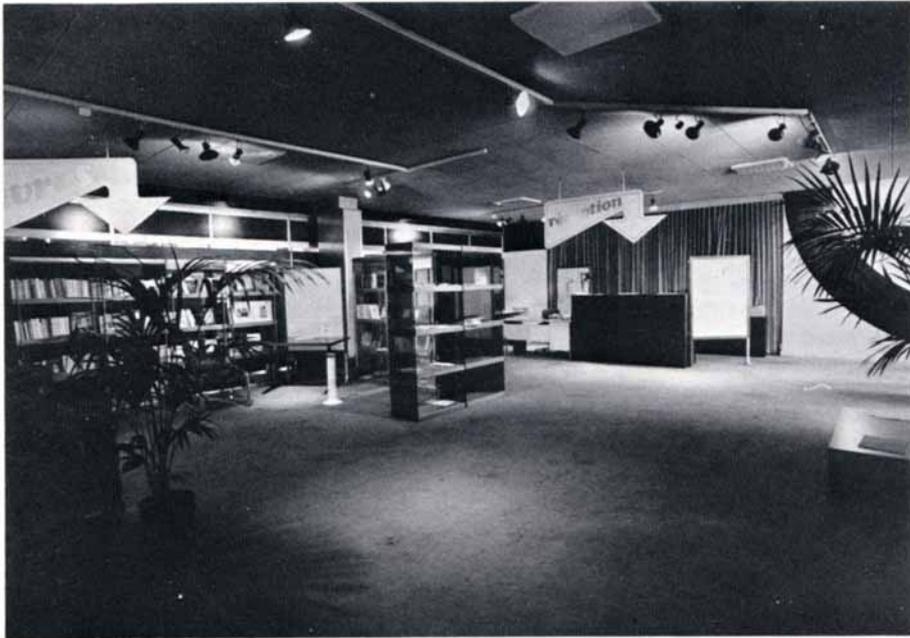
Un regard sur la statistique des étudiants qui résident en 1970 à la Cité Universitaire donne une idée de ce que représente celle-ci d'année en année : une grande tour de Babel où s'organise la vie communautaire de plus de 400 personnes de 50 nationalités différentes.

L'idée de base des fondateurs se réalise et prend vie mois après mois, avec un égal succès. La Cité procure aux étudiants un cadre pour leur développement personnel et une expérience de vie sociale empêchant l'isolement, tout en créant des contacts très « nourrissants » entre gens de diverses races, langues, nationalités, religions, facultés.

Cela prit tout son sens dès l'année 1966, lorsque les résidents, organisés pour la première fois en assemblée générale, votèrent leurs statuts, créèrent leur association et s'organisèrent selon le principe fédératif. Après une vingtaine de mois de tâtonnements se dégage le schéma d'organisation suivant : le B.A.R. (Bureau de l'assemblée des résidents), composé de 12 chefs de groupes, chacun représentant 32 résidents, parle au nom de tous les résidents. Chaque groupe ou étage procède annuellement à l'élection de son chef, qui défendra ses intérêts au sein du B.A.R. Le Président de l'assemblée générale des résidents, élu au bulletin secret par l'assemblée, siège (depuis 1976) au sein du Conseil de Fondation. Relevons que le taux de participation est généralement de l'ordre de 80%. Originale, la gestion de la Cité répond à une double exigence qu'il est nécessaire de concilier : ordre et efficacité de l'administration d'une part, et liberté et besoins de l'étudiant d'autre part. Elu par ses pairs, le résident chef d'étage est tantôt l'interprète de ses camarades auprès de la direction, tantôt le porte-parole de la direction auprès d'eux, il constitue la véritable charnière autour de laquelle s'articule le bon fonctionnement de la vie communautaire.

Estime-t-on clairement les avantages d'une telle formule? Nous sommes persuadés qu'une telle organisation, souhaitée par les fondateurs, favorise l'intégration des résidents et le respect d'un fonctionnement coopératif.

Et puisque beaucoup d'étudiants, après leur séjour à Genève, occupent des positions importantes dans leurs pays (ministres, médecins, industriels, chercheurs ou professeurs), nous sommes convaincus que ces personnalités pourront peut-être un jour concevoir des solutions dans le domaine du logement étudiant en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont vécue à la Cité universitaire.

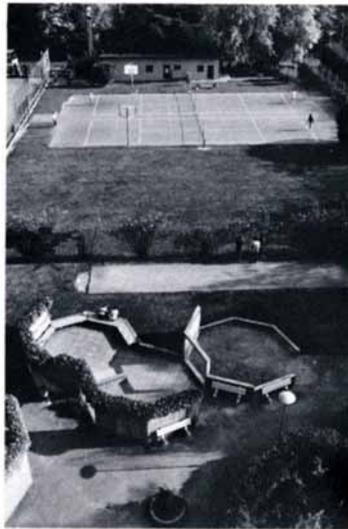


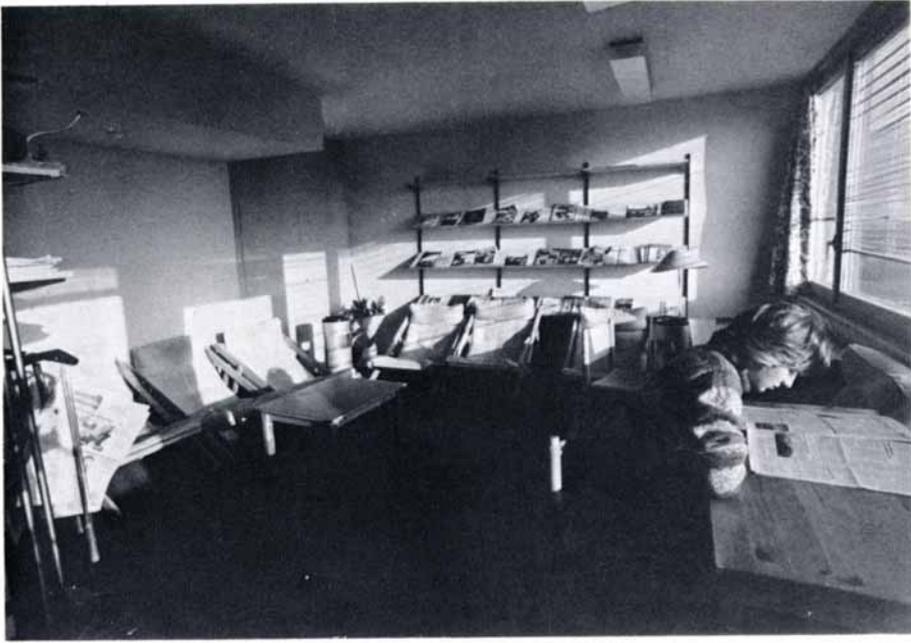
Que devient la Cité en été?

Dès les premiers beaux jours de l'été, la Cité change de visage, la ruche s'anime, l'organisation se transforme et — en quelques jours et pour trois mois — la maison devient hôtel. Hôtel simple, économique certes, mais hôtel différent, avec un autre service, d'autres prestations. C'est ainsi que chaque année nous offrons 20 000 à 25 000 nuitées aux groupes, congrès, manifestations diverses et hôtes de passage en notre ville :

Nous accueillons chaque été les élèves des Cours de vacances de l'Université, des congrès tels que ceux consacrés récemment à la biologie, la psychologie, les télécommunications, des groupes sportifs (championnat d'Europe de tennis, tournoi international d'escrime), des groupes de musiciens ou de folklore pour les Fêtes de Genève, des participants au Concours international d'exécution musicale, etc.

Cette formule favorise une meilleure utilisation de nos installations, de notre personnel, de notre restaurant et surtout permet d'équilibrer nos finances par une gestion hôtelière dont le rendement est bien supérieur à celui des loyers payés par nos résidents. Les prix pratiqués encouragent certains organisateurs à choisir Genève de préférence à d'autres lieux et notre « grand hôtel » favorise la réalisation d'importantes manifestations culturelles ou sportives en notre ville.





LA SALLE SIMON I. PATIÑO

Inaugurée le 28 novembre 1968, la Salle Simon I. Patiño fut d'abord conçue sans structure interne fixe. La scène, les parois, les fauteuils auraient pu être déplacés à volonté, et c'est la raison pour laquelle la forme de l'octogone fut retenue. Par la suite, l'idée de la mobilité fut abandonnée, mais après la construction des murs extérieurs. C'est pourquoi la salle actuelle est inscrite dans un octogone.

La salle est donc très exactement de cinq ans la cadette de « la Cité », elle fut ouverte par la troupe du Nouveau Théâtre de Poche avec une soirée dédiée à Hamlet.

Lieu polyvalent dès son origine, il fut conçu pour accueillir à la fois des cours universitaires — avec l'équipement d'un amphithéâtre — et des concerts et spectacles variés : d'emblée il a été équipé et muni d'une régie lumière et son complète, de loges et d'un dépôt pour décors, et même d'une fosse d'orchestre suffisante pour l'installation d'un petit ensemble. Des projecteurs de cinéma et de diapositives et un écran amovible le complétaient. Au cours de ces quinze années, cette infrastructure a continuellement été adaptée aux besoins des utilisateurs : l'équipement technique a ainsi été renouvelé, le matériel complété pour en faire, aujourd'hui, une des salles de spectacles bien équipées de Genève, qui a même le statut de salle de cinéma pour notre ville.

L'intention d'en doter la Cité Universitaire était apparue dès l'élaboration des premiers projets : la nécessité d'offrir un lieu culturel aux résidents n'en était d'ailleurs pas la seule raison. En présentant un programme de qualité, la salle pouvait attirer à la cité tout un secteur de la population et permettre ainsi des échanges aisés entre les étudiants et les Genevois. Enfin, plus généralement, les activités d'une telle salle pouvaient compléter heureusement l'infrastructure culturelle de la ville.

Dès 1968, la Commission artistique de la Fondation Simon I. Patiño organisa une série annuelle de Quinzaines d'art contemporain : ces manifestations rassemblaient des productions de théâtre, des concerts, des projections de films et des expositions. Non sans créer de tumultes, parfois : à cette période, le secteur culturel était traversé des mêmes remises en question que toutes les institutions. Les *Tréteaux libres*, avec « Requiem pour Roméo et Juliette », ou le *Crium Delirium Circus*, provoquaient des débats passionnés... et même des interventions au Conseil municipal ! Il fallut les représentations du *Grupo Tse*, invité à l'occasion de sa première venue en Europe, pour calmer les plus belliqueux. En musique, le Studio de musique contemporaine et Jacques Guyonnet proposaient des programmes de

musique du XXe siècle. Graciela Martinez, encore inconnue, dansait. Des artistes latino-américains, des Polonais et des Genevois (Charles Rollier d'abord, puis Vogel, Ducimetière, Reimann, Camesi...) exposaient leurs oeuvres ; et François Roulet fondait le Centre d'animation cinématographique (CAC). Les dernières Quinzaines eurent lieu en 1973.

Mais la salle accueillait également des cours universitaires. De nombreux concerts, des spectacles de théâtre – notamment par la Geneva English Drama Society – y étaient organisés et l'Université y donnait les premières représentations de cinéma dans le cadre du ciné-club universitaire.

En 1968 avait été constitué un Comité de Gestion de la salle, formé de deux représentants de chacune des fondations Simon I. Patiño et de la Cité Universitaire. Et en 1974, selon une convention liant les deux institutions, la Fondation Simon I. Patiño, sous la supervision du Comité, reprenait la gestion et l'exploitation de la salle. C'est ainsi que la Fondation S.I. Patiño accorda progressivement une participation financière accrue à l'organisation et à la production de spectacles dans la salle. A ce jour, elle y consacre plus de Fr. 400 000.- par année. Cette somme est complétée par la Ville de Genève (Fr. 75 000.- en 1983). M. John Dubouchet, directeur de la Fondation S.I. Patiño, responsable de la bonne marche de la salle, voua beaucoup d'efforts à la mise en place d'une équipe d'animation permanente dont la mission est d'assurer la gestion technique, administrative et la programmation, sous le contrôle du Comité de gestion. Grâce à la compétence et au dynamisme de cette équipe, dès 1974 et jusqu'à ce jour, un nombre considérable d'artistes s'y sont produits : Carolyn Carlson et Min Tanaka y ont dansé, Luciano Berio y a dirigé un ensemble et Cathy Berberian y a chanté, Ali Bakar Khan et la Troupe royale du Cambodge s'y sont produits... Entre 1974 et 1982, trente-quatre spectacles de danse moderne ont été proposés aux Genevois. Chaque année, et en sus d'une programmation en cours de saison, un Festival dédié aux arts traditionnels est organisé. John Cage, Luigi Nono, Sol Lewitt, Carla Bley, Sun Râ, le Quatuor LaSalle, Johann van der Keuken... l'énumération complète de tous les artistes invités serait longue.

Mais la Salle Simon I. Patiño a également largement ouvert ses portes aux créateurs locaux. Blue Palm, Noëmi Lapzerson, l'Ensemble Contrechamps, Jacques Berthet, François Lagarde, de nombreux groupes de jazz et plusieurs de théâtre y ont trouvé les moyens de réaliser leurs projets, de même que des associations telles que le Centre d'art contemporain, l'AMR et les Ateliers d'ethnomusicologie, Contrechamps. Consacrés aux arts visuels, au jazz et à la musique traditionnelle, à la musique contemporaine, ces groupes proposaient des programmes qui ont contribué à faire de la Salle Simon I. Patiño un lieu unique à Genève, et probablement en Suisse.

Par ailleurs, la Salle élargissait ses activités en ouvrant un secteur dédié au livre et à la lecture. Avec le Centre du Livre pour Enfants, établi dans les locaux de la Cité Universitaire et contigu à la salle elle-même, elle proposait un éventail de suggestions destinées à favoriser la lecture chez les enfants. Enfin, elle publiait des plaquettes – dont une consacrée au *Financement de la culture à Genève* – et le *Répertoire de l'édition romande*.

Danse, cinéma, musique contemporaine et traditionnelle, jazz, littérature, arts visuels... tous ces secteurs d'activités ont été largement représentés au cours de ces quinze années, tant au travers de prestigieux invités que du soutien constant aux créateurs locaux.





L'EXTENSION DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE

L'idée d'extension de la Cité Universitaire a fait l'objet d'un premier projet étudié de 1970 à 1973, au moment où la demande en logements d'étudiants était importante. Puis, à la demande du Conseil d'Etat, ce projet fut suspendu du fait de la détente que connaissait alors notre canton dans le domaine du logement. Depuis deux ans, cependant, la situation s'est aggravée et le 10 avril 1981, le Grand Conseil renvoyait au Conseil d'Etat une motion de M. Pierre Millet au sujet du logement des étudiants. Le Conseil d'Etat a alors activé les études concernant cette extension, rendue nécessaire pour répondre au développement de l'Université, qui comptait à fin 1982 10 424 étudiants, soit 5,6% de plus qu'au cours de la précédente année académique. Il est intéressant, également, de relever l'évolution du nombre des étudiants de l'Université ces dix dernières années pour bien comprendre la demande croissante en logements de cette dernière :

- 1970: 6 408 étudiants inscrits ;
- 1978: 8 912 étudiants inscrits ;
- 1980: 9 863 étudiants inscrits.

Le projet d'extension de la Cité Universitaire prévoit un nouvel immeuble dans le périmètre délimité par l'avenue Louis-Aubert, l'avenue Miremont et le chemin Edouard-Tavan, sur un terrain propriété de l'Etat, remis en droit de superficie à la Fondation de la Cité Universitaire. Il s'agit de la construction d'un bloc de 72 appartements de type HLM comptant 7 étages sur rez et un attique habitable. Deux tiers de l'immeuble sont affectés à la Fondation de la Cité Universitaire et un tiers est réservé à la Caisse de retraite de l'hôpital. Au rez-de-chaussée sont prévus des locaux pour le Club des Aînés de Champel.

Le plan d'aménagement de la Cité Universitaire présenté à l'enquête publique par le Département des Travaux Publics maintient les deux importantes villas, construites au début du siècle et situées en bordure de l'avenue Louis-

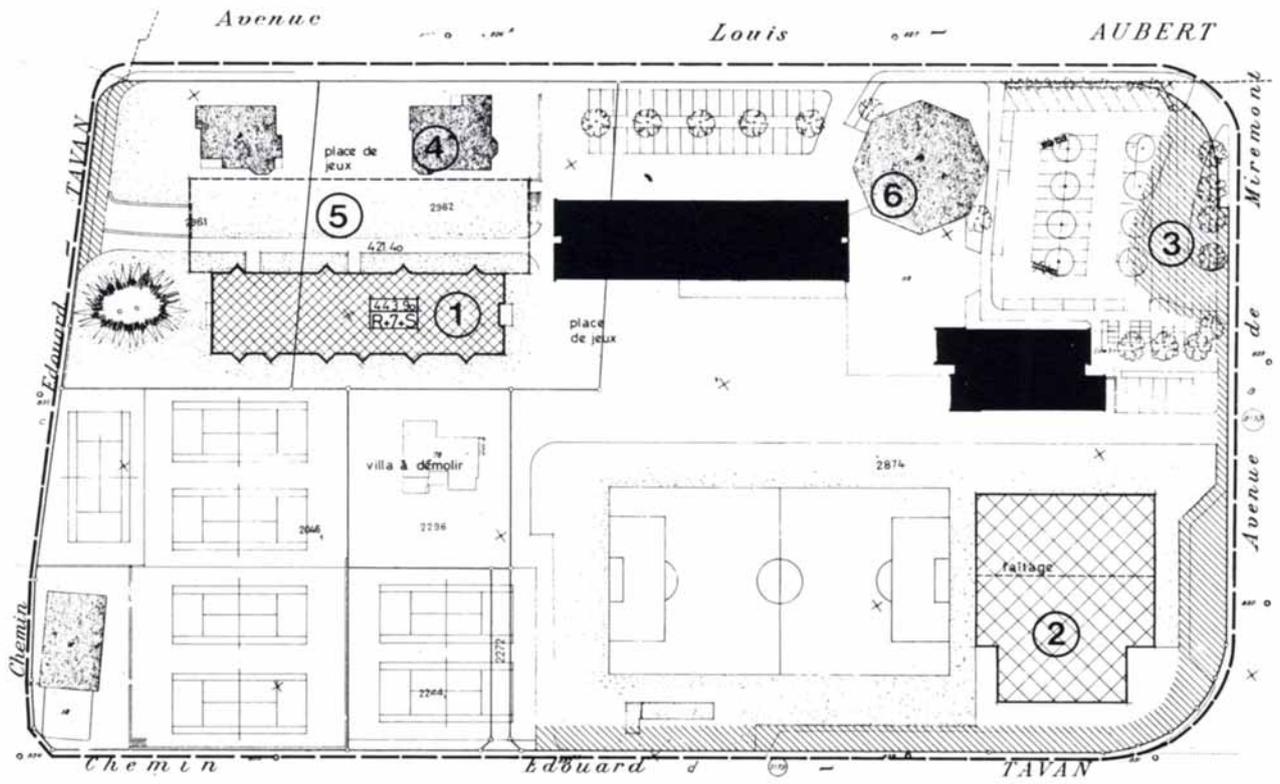
Aubert. L'une de ces villas abrite la crèche de Champel, l'autre une institution pour le traitement des drogués. Un jardin spacieux pourra être conservé pour les enfants de la crèche et les habitants du nouvel immeuble.

Ce plan prévoit également un déplacement du terminus de la ligne des trolleybus 33, qui sera installé à l'entrée de la Cité Universitaire et de la salle Simon I. Patiño, au 46 Miremont. Ce projet d'extension complète bien l'implantation actuelle et le nouvel immeuble permettra d'accueillir 150 nouveaux étudiants dans des appartements à usage mixte. En cas de baisse de la demande estudiantine, ces appartements pourront être utilisés indifféremment par d'autres catégories de population de notre canton.

La pierre d'achoppement de l'extension de la Cité est évidemment son financement, car le logement étudiant collectif n'est pas rentable, dans le sens strict d'orthodoxie financière de rendement de capital. La solution retenue pour ce financement concerne quatre partenaires : l'Etat, la Ville de Genève, l'Université et la Fondation de la Cité Universitaire qui sera le maître de l'ouvrage. Le plan financier est pratiquement arrêté et le dossier technique bien avancé, de sorte que l'objectif fixé par notre Fondation est d'offrir 150 lits supplémentaires à la rentrée universitaire de l'automne 1986.

Légende du plan d'aménagement :

1. Bâtiment de l'extension.
2. Installations sportives nouvelles.
3. Terminus bus 33.
4. Villa abritant la crèche de Champel.
5. Parking souterrain de 50 places.
6. Salle Patiño.



MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

Présidents

		<i>Mandat du Président</i>	<i>Durée du mandat</i>
Bernard Naef	Régisseur	1954 – 1960	1954 – 1966
Jean-Aimé Baumann †	Docteur en médecine	1960 – 1966	1954 – 1966
Raymond Racine	Directeur	1966 – 1972	1954 – 1980
Gérald Boujon	Officier d'Etat civil, Ville de Genève	1972 – 1983	dès 1972
Paul Gilliland	Secrétaire de la délégation du logement du Conseil d'Etat.	dès 1983	1965 – 1969 dès 1974

Membres

André Fatio	Banquier		1954 – 1969
Jacques Vicari	Architecte		1954 – 1962
			1966 – 1972
Hermann Blanc	Secrétaire de l'Université		1954 – 1966
Anthony Babel †	Recteur		1954 – 1966
Henri-Albert Jacques	Expert comptable		1954 – 1966
Gil Vaucher	Avocat		1962 – 1975
André Chavanne	Conseiller d'Etat		1962 – 1965
François Peyrot †	Conseiller d'Etat		1962 – 1965
Pierre Bouffard †	Conseiller Administratif (Ville de Genève)		1962 – 1965
Albert Dussoix †	Conseiller Administratif (Ville de Genève)		1962 – 1965
René Rahm	Directeur Contrôle financier (Ville de Genève)		1965 – 1972
René Jotterand	Secrétaire Général (D.I.P.)		1965 – 1969
Christian Hauser	Secrétaire Administratif (Ville de Genève)		1965 – 1969
Paul Guichonnet	Professeur		1966 – 1983
Alexandre Berenstein	Professeur		1966 – 1972
Denis van Berchem	Recteur		1966 – 1969
Gaston Cuendet	Professeur		1966 – 1969
Jean-Claude Mo-Costabella	Etudiant		1966 – 1969

Armand Bossard	Directeur des Bâtiments, Etat de Genève	1967 – 1974
René Grosclaude	Administrateur Vifor	1969 – 1977
André Baudois	Secrétaire syndical	1969 – 1975
Martin Peter	Recteur	1969 – 1972
Jean-Pierre Guillermet	Secrétaire Général (Ville de Genève)	1969 – 1972
Eugène Walaschek	Directeur Contrôle financier (Ville de Genève)	1972 – 1983
Charles Rouiller	Recteur	1972 – 1975
Jean-François Perrin	Professeur	1972 – 1973
Gérald Imfeld	Chef du personnel	1975 – 1980
Ernst Herr	Recteur	1975 – 1977
Justin Thorens	Recteur	1977 – 1983
André Mottier	Juriste	1977 – 1980
Danielle Peyronnet	Etudiante	1977 – 1980
Mario Fetz	Etudiant	1979 – 1980
Marc Savary	Etudiant	1977 – 1979
Pierre Gabus	Etudiant	1980 – 1983
Jean-Jacques Turin	Technicien	1980 – 1982
Matteo Pedrazzini	Etudiant	1980 – 1982
Claudio Gianasco	Etudiant	1982 – 1983

Conseil de Fondation pour 1983-1987

Président :	Paul Gilliard, Secrétaire de la délégation du logement du Conseil d'Etat	1965 – 1969 dès 1974
Vice-Présidents :	Gérald Boujon, Officier d'Etat civil, Ville de Genève	dès 1972
	Bernard Ducret, Secrétaire Général Université	1961 – 1966 dès 1973
Trésorier :	Jean-Pierre Balavoine, Directeur Médecine & Hygiène	dès 1972
Secrétaire :	Rémy Hildbrand, Directeur Ecole Fax	dès 1980
Membres :	Raymond Leclerc, Directeur de l'enseignement des professions paramédicales	dès 1969
	Denis Roy, Directeur Service financier de l'Etat	dès 1975
	Pierre Sidler, Avocat	dès 1982
	Marcel Guénin, Recteur	dès 1983
	Philippe Aegerter, Directeur contrôle financier	dès 1983
	Alfred Donath, Vice-Recteur	dès 1983
	Antoine Spetseris, Etudiant	dès 1983
	Felipe Salazar, Etudiant	dès 1983

La Direction a été assurée successivement par :

Rémy Wyler	de juin 1963 à juin 1971
Pierre Ischi	de juillet 1971 à janvier 1974
Jean-Jacques Monney	dès février 1974

Crédits photographiques :

Page 2 : C. Fedele — Page 3 : A. Gassmann — Page 4 : Université de Genève — Page 6 (haut) : RBD-Stämpfli — Page 29 (haut) : D. Gignoux — Page 29 (bas) : F. Lagarde.

*Plaquette éditée par la Cité universitaire de Genève
46, avenue de Miremont*

*Maquette : J.-F. Rohrbasser
Composition et impression : Médecine et Hygiène, Genève*

Novembre 1983

